

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Annalisa DEFILIPPI (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS (pouvoir à Fabrice BLUMET), Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Bruno BERLIOZ), Olivier BOURQUARD.

**OBJET : AVANCEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES
42 – 25/06/2024**

Madame Martine VENTURINI maire, rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la proposition du centre de gestion concernant les avancements de grades pour 2024,

Vu les lignes directrices de gestion du personnel communal,

Vu l'avis interne favorable de la collectivité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

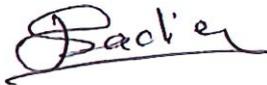
DECIDE la création des postes suivants :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 15 juillet 2024,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à 15h30 hebdomadaires au 1^{er} septembre 2024.

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 3 abstentions (Bruno BERLIOZ porteur du pouvoir de Jean MIELLET), et Didier CHARAMELET

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI

Maire

